

Île-de-France, Val-d'Oise
Boisemont

Présentation de l'étude du patrimoine de l'agglomération de Cergy-Pontoise

Références du dossier

Numéro de dossier : IA95000416
Date(s) de rédaction : 2013
Cadre de l'étude : étude d'inventaire

Désignation

Aires d'études : Cergy-Pontoise
Île-de-France, Val-d'Oise
Boisemont
Île-de-France, Val-d'Oise
Cergy
Île-de-France, Val-d'Oise
Courdimanche
Île-de-France, Val-d'Oise
Éragny
Île-de-France, Val-d'Oise
Jouy-le-Moutier
Île-de-France, Val-d'Oise
Menucourt
Île-de-France, Val-d'Oise
Neuville-sur-Oise
Île-de-France, Val-d'Oise
Osny
Île-de-France, Val-d'Oise
Pontoise
Île-de-France, Val-d'Oise
Puisseux-Pontoise
Île-de-France, Val-d'Oise
Saint-Ouen-l'Aumône
Île-de-France, Val-d'Oise
Vauréal
Milieu d'implantation :
Références cadastrales :

Présentation

La notion de « ville nouvelle » est associée à l'idée d'aménagement du territoire et d'innovation architecturale. Les urbanistes et les historiens de l'architecture ont interrogé ces nouvelles formes urbaines en centrant leurs réflexions sur la conception de ces villes, pensées comme idéales. De fait, si les études sur la création contemporaine, les formes originales de l'architecture ou encore l'art public des villes nouvelles ne manquent pas, la question du/des patrimoines n'est que peu abordée. Ces villes n'ont pourtant pas vu le jour sur des espaces vierges et se sont construites sur des territoires à forte identité patrimoniale.

Alors que ces formes urbaines continuent d'incarner la création tant architecturale, paysagère, urbanistique qu'artistique et semblent délaisser quelque peu les formes anciennes en place (bourgs anciens, patrimoine rural, parcs et jardins) pour

s'installer à leurs alentours sans toutefois les investir réellement, il s'agit de se demander, 50 ans après les premiers aménagements, comment se déclinent les patrimoines de ces territoires aujourd'hui.

Cergy-Pontoise constitue un terrain d'observation propice à cette réflexion. La ville nouvelle dont le développement s'est effectué de 1969 à 2002 (fin de l'EPA), s'est installée sur un territoire constitué d'un chapelet de 13 villages aux identités très personnelles se cristallisant en regard de la ville. Les nouveaux quartiers projetés par l'EPA sont ainsi venus se greffer (à quelques exceptions près, notamment à Saint-Ouen-L'Aumône) aux abords des bourgs anciens, lesquels renferment la presque totalité des éléments de patrimoine, notamment ante cadastre (à l'exception là aussi de certains châteaux et sites exceptionnels comme l'abbaye de Maubuisson par exemple).

A rebours des études centrées sur les apports de la ville nouvelle aux territoires qui les ont accueillis, le diagnostic patrimonial de Cergy-Pontoise a eu pour objet de recenser les éléments de patrimoine de 10 des cœurs de bourgs anciens composant l'agglomération. Il s'agissait ainsi de constituer un matériau de réflexion à des études patrimoniales plus approfondies pouvant donner lieu à des inventaires topographiques ou thématiques. Ce choix s'est fait sur la base d'un constat simple et bien connu, relevant de deux visions symboliques et politiques des territoires ainsi redessinés par l'implantation de la ville nouvelle. D'un côté, la vision des décideurs et aménageurs présidant à sa création, de l'autre celle des élus locaux et des habitants des bourgs anciens souvent attachés à leur identité villageoise. Le déploiement de la ville nouvelle s'est d'ailleurs accompagné de la rénovation des quartiers historiques des communes. Ces deux visions ne s'excluent pas l'une l'autre, mais font l'objet d'une conscience partagée quant à un rapport ambivalent à la ville nouvelle. Deux visions contrastées, s'interpénétrant souvent, et lisibles dans les divers visages qu'offre aujourd'hui le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

Il faut enfin rappeler que les réflexions associant développement durable et patrimoine architectural émergent à peu près en même temps que se développent les villes nouvelles (rencontre de Grenade 1977, d'Aoste 1983). A plus long terme, ces éléments patrimoniaux recensés peuvent aider à questionner la place de ces patrimoines dans le cadre d'une politique de développement durable inscrite de fait au cœur de villes nouvelles. Comment s'est-on saisi, se saisit-on aujourd'hui de cet héritage ? Qui préside aux choix qui sont faits et dont les résultats s'observent sur le terrain ? Des équilibres ont-ils été trouvés entre développements urbains et recomposition (physique, sociale, symbolique) de ces éléments patrimoniaux ?

Le cadre partenarial

Le cadre partenarial a été finalisé entre le Conseil régional d'Ile-de-France et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise par la signature d'une convention pour la réalisation d'un diagnostic du patrimoine culturel du territoire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Si le centre de Cergy-Préfecture a fait l'objet d'une étude recensant les bâtiments les plus remarquables, le diagnostic, quant à lui, est en cours de finalisation.

Annexe 1

IA95000416 - Méthodologie du diagnostic patrimonial de Cergy-Pontoise

Les diagnostics patrimoniaux menés par la Région depuis 2008 sont destinés à offrir rapidement un outil d'aide à la gestion patrimoniale et urbanistique du territoire, qui s'adresse aux élus, aux collectivités et décideurs, en leur proposant des pistes pour intégrer le patrimoine dans leurs projets d'aménagement. Les enquêtes permettent ainsi d'accompagner et d'anticiper les mutations en cours, en identifiant les traits morphologiques, architecturaux et historiques qui caractérisent le patrimoine bâti d'un territoire, en mettant en lumière les éléments remarquables ou exceptionnels qui le composent.

Afin de leur donner une dimension opérationnelle, ces diagnostics sont conduits dans des délais restreints. Le diagnostic est découpé en trois grandes phases, de durée variable en fonction de la taille de la commune :

- recherches documentaires et préparation des enquêtes de terrain
- recensement des éléments patrimoniaux in situ
- restitution de l'opération

Les recherches documentaires sont menées en amont du terrain. Sont consultés :

- les ouvrages généraux (monographies locales sur le territoire et les villages concernés)
- les bases du Ministère (Mérimée, Palissy, Mémoire)
- les cartes anciennes (atlas de Trudaine, carte des Chasses, cadastre Napoléonien)
- les monographies d'instituteurs conservées au Archives départementales
- les dossiers conservés au centre de documentation du patrimoine de Sceaux
- les dossiers conservés par le centre de documentation de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

L'enquête de terrain est au cœur du diagnostic : elle est effectuée, pour chaque commune, parcelle par parcelle, depuis le domaine public exclusivement, à l'aide d'une fiche de recensement et à partir du report du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel. Elle permet de relever les principales caractéristiques des objets patrimoniaux recensés et de les classer par typologie.

La sélection des éléments patrimoniaux est d'abord opérée d'après un critère chronologique : le centre ancien est systématiquement parcouru, tandis que la limite choisie pour le recensement du reste du patrimoine bâti est fixée à

1980. Sont ensuite écartés tous les édifices présentant des transformations profondes et irréversibles de leur structure d'origine, telles qu'une surélévation, une extension ou le percement de baies. Les éléments retenus sont quant à eux caractérisés par un degré d'intérêt (repéré/ intéressant/ remarquable/ exceptionnel) qui permet de hiérarchiser la masse des objets patrimoniaux recensés. Enfin, chaque fiche est accompagnée d'une prise de vue destinée à documenter l'édifice et à accompagner la restitution géoréférencée des données. Des thématiques ont été choisies afin de mettre en avant des « familles d'éléments patrimoniaux » : Habiter- Se déplacer - Se divertir - Administrer/ Eduquer/Transmettre – Croire - Travailler/Produire.

Illustrations



Plan du quartier, 1973-1975 : Détail de l'un des dessins illustrant le quartier donnant sur l'église de Cergy. (Musée de l'Ile de France, Sceaux)

Phot. Laurent Kruszyk

IVR11_20119500941NUC4A

Dossiers liés

Oeuvres en rapport :

quartier de Cergy-Préfecture (IA95000404) Île-de-France, Val-d'Oise, Cergy

Auteur(s) du dossier : Sophie Cueille, Julie Faure, Léo Noyer-Duplaix

Copyright(s) : (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel



Plan du quartier, 1973-1975 : Détail de l'un des dessins illustrant le quartier donnant sur l'église de Cergy. (Musée de l'Île de France, Sceaux)

IVR11_20119500941NUC4A

Auteur de l'illustration : Laurent Kruszyk

(c) Musée de l'Île-de-France ; (c) Région Île-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation